

# Rapport annuel AOST 2020



## Contenu


**Avant-propos** | page 3

**Abréviations** | page 4


**Affaires internes** | page 5

 Chapitre 1


**Marché du travail/chômage** | page 6

 Chapitre 2


**Surveillance du marché du travail** | page 8

 Chapitre 3


**Conditions de travail** | page 10

 Chapitre 4


**Politique des étrangers** | page 11

 Chapitre 5

**Covid-19** | page 13

 Chapitre 6

**Finances** | page 14

 Chapitre 7

## Organisation



### Comité

---

Nicole Hostettler, BS, présidente  
Charles de Reyff, FR, vice-président  
Peter Kalbermatten, VS  
Thomas Buchmann, AG  
Hubert Helbling, SZ  
Thomas Keller, BL  
Bernhard Neidhart, ZG  
Karin Jung, SG  
Daniel Wessner, TG  
Beat Bachmann, IVA  
Cornelia Lüthy, SEM, avec voix consultative  
Oliver Schärli, SECO, avec voix consultative



### Secrétariat

---

Ursula Kraft, directrice jusqu'au 30 juin  
Alexander Ammon, directeur depuis le 1<sup>er</sup> septembre  
Seraina Huwiler, directrice adjointe jusqu'au 30 avril  
Nicole Carrupt, directrice adjointe depuis le 1<sup>er</sup> mai  
Michaela Williner, cheffe de projet depuis le 1<sup>er</sup> septembre  
Melanie Studer, assistante de direction



### Réviseurs

---

Heinz Martinelli, GL  
Markus Wittmann, BL



## Avant-propos



Madame, Monsieur,

Depuis plus de 120 ans, l'Association des offices suisses du travail (AOST) s'investit pour l'emploi, qui constitue l'un des sujets sociopolitiques majeurs de notre pays. Au fil de son existence, l'AOST a été témoin de nombreuses crises et ses membres ont toujours joué un rôle de premier plan pour gérer les conséquences économiques et atténuer leur impact sur le marché du travail.

Placée sous le signe de la pandémie de coronavirus, l'année 2020 restera dans les annales. Aucun mot ne rendrait justice à ce que les collaborateurs et collaboratrices, les offices, la Confédération et les cantons ont accompli – et continuent d'accomplir – ensemble et de manière interdisciplinaire, malgré les circonstances difficiles. Nous sommes encore loin de pouvoir estimer avec exactitude l'ampleur des effets de la crise. Je vous souhaite de faire preuve d'endurance, de trouver de l'énergie et de vivre autant de moments de détente que possible.

Au-delà des défis posés par la pandémie, l'année 2020 a également été marquée par de plusieurs départs et arrivées au sein de l'AOST. Nous avons en effet pris congé de la directrice Ursula Kraft, en poste depuis de nombreuses années, et de la vice-directrice Seraina Huwiler. En mai, Nicole Carrupt a commencé son poste de la nouvelle directrice adjointe. En juin, la présidence et la vice-présidence ont également été repourvues. En mon nom et en celui du nouveau vice-président, je vous adresse de chaleureux remerciements. Je remercie d'autant plus Peter Kalbermatten, président par intérim, d'avoir assuré la direction des affaires pendant cette période pour le moins spéciale. Enfin, le secrétariat est à nouveau au complet depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Je souhaite la bienvenue à Alexander Ammon et à Michaela Williner, que nous sommes heureux de compter parmi nous.

Le fait qu'il ait été possible, en cette année inédite, de maintenir les activités de l'association, d'entretenir les contacts avec nos partenaires – CDEP, ASM, AIPT et ACC – tout en continuant de développer de gros projets, en dit long sur l'engagement et le dévouement de chacune et chacun des membres de l'AOST, du Comité et du secrétariat.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Nicole Hostettler  
Présidente

## Abréviations

LEI	Loi sur les étrangers et l'intégration
AC	Assurance-chômage
ACC	Association des caisses publiques de chômage de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein
ACt	Autorité cantonale du travail
AIS	Agenda Intégration Suisse
AIPT	Association intercantonale pour la protection des travailleurs
AMOSa	Observatoire du marché du travail de Suisse orientale
AP/R	Personnes admises à titre provisoire/réfugiés reconnus
ASM	Association des services cantonaux de migration
CDEP	Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique
CFST	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
CFC	Caisse fédérale de compensation
CT fédérale	Commission tripartite de la Confédération
FCI	Formation Continue intercantonale
FdB	Formation de base intercantonale
FlaM	Mesures d'accompagnement
LAA	Loi fédérale sur l'assurance-accidents
LACI	Loi sur l'assurance-chômage
LMMT	Logistique des mesures relatives au marché du travail
LTN	Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir
MMT	Mesures relatives au marché du travail
OASA	Ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative
ORP	Office régional de placement
RHT	Indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail
SE	Dispositif <i>Supported Employment</i>
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
STPS	Spécialiste de la sécurité au travail et de la protection de la santé

## 1. Affaires internes

Cette année, l'AOST a pris de nouvelles couleurs : le 1<sup>er</sup> juillet, Nicole Hostettler est devenue la nouvelle présidente tandis que Nicole Carrupt a été nommée directrice adjointe le 1<sup>er</sup> mai. Alexander Ammon et Michaela Williner ont intégré le secrétariat au mois de septembre, en devenant respectivement directeur et cheffe de projet. L'équipe est donc à nouveau au complet.



### Changements au sein de l'AOST

Le 24 juin, l'Assemblée générale a élu Nicole Hostettler présidente, fonction qu'elle occupera pendant quatre ans. Elle succède ainsi à Peter Kalbermatten à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Ce dernier reste actif au sein du Comité. Charles de Reyff reprend quant à lui la vice-présidence.

Le 1<sup>er</sup> mars, Nicole Carrupt a pris ses fonctions en tant que cheffe de projet au sein du secrétariat, avant de succéder à Seraina Huwiler et de devenir directrice adjointe le 1<sup>er</sup> mai.

Lorsqu'Ursula Kraft a quitté l'AOST pour retourner dans le canton du Valais, le secrétariat n'a plus compté pendant une courte période que deux collaboratrices. Il est donc d'autant plus réjouissant d'être à nouveau au complet, maintenant que le directeur Alexander Ammon et la nouvelle cheffe de projet Michaela Williner sont arrivés.

Avec le nouveau secrétariat, la présidente et le Comité ont pris des décisions fortes concernant l'orientation de l'AOST et la transparence de ses instances et de leurs membres. Un nouveau règlement d'organisation a été élaboré, afin de préciser les tâches des divers organes. Il formalise l'organisation actuelle de l'association et facilite le passage de témoin à la nouvelle présidente et à l'équipe du secrétariat.

En plus de leur activité au sein des conférences régionales et de commissions thématiques AOST, plusieurs membres AOST ont siégé dans différents organes et groupes de travail :

- Commission tripartite de la Confédération (CT fédérale) : Nicole Hostettler et Nicole Carrupt
- Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage (CS-AC) : Nicole Carrupt
- Comité de l'association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé (STPS) : Thomas Keller
- Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CSFT) : Nicole Hostettler
- Caisse fédérale de compensation (CFC) : Daniel Wessner
- Comité de pilotage Accord ORP/LMMT/Act : Peter Kalbermatten, Peter Näf, Thomas Keller, Martin Bucherer
- Groupe de travail Mesure de l'efficacité : Thomas Keller
- Commission de projet *Matchingtool* : Charles de Reyff et Marc Gilgen
- Comité de coordination AIPT-AOST-SECO : Hubert Helbling, Daniel Wessner, Alexander Ammon

### Mutations

L'Assemblée plénière organisée à Berne le 9 septembre a été l'occasion de prendre congé d'Ursula Kraft, de Seraina Huwiler, de Bruno Sauter, de François Vodoz et de Paul Schwendener. Le vice-président Peter Kalbermatten s'est également retiré.

Le secrétariat met régulièrement à jour la liste des membres des différents organes de l'Association et des organes spécialisés ; elle est disponible sur commande.

## 2. Marché du travail/chômage

Le sujet dominant l'actualité, le COVID-19, a aussi impacté le secteur Marché du travail/chômage. Le chapitre 6 de ce rapport annuel revient en détail sur la pandémie et ses effets sur les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail, les autorités d'exécution et les activités de l'AOST. Il est réjouissant de constater qu'en dépit de la pandémie, l'AOST a franchi un certain nombre d'étapes dans le cadre de deux mesures d'encouragement à l'exploitation du potentiel de la main-d'œuvre indigène et ainsi fait avancer les projets de manière significative.



### Accord ORP/LMMT/ACt

Fin novembre, l'accord ORP/LMMT/ACt 2021-2024 a pu être soumis pour signature aux conseillères et conseillers d'État concernés, au terme d'intenses discussions sur les indicateurs de pilotage à retenir. Le compromis finalement trouvé avec toutes les autorités cantonales du marché du travail est le fruit des bonnes relations qui se sont instaurées entre l'AOST et le SECO.

### L'AOST s'engage pour les équivalences

Fin octobre, l'AOST a pris position sur le projet de directive sur la reconnaissance des équivalences et plaidé pour que le texte ne soit pas trop restrictif. Se concentrer sur le brevet fédéral de spécialiste RH désavantage les candidates et candidats titulaires de certificats jugés équivalents et fait qu'il est plus difficile de recruter des assistants en gestion du personnel qui en auraient les compétences. L'adoption de la directive ayant été ajournée, le nouvel organe spécialisé Demandes d'équivalence ne s'est pas encore réuni.

### Formations AOST – offres conformes aux besoins

En janvier, l'AOST a rencontré à Zurich les représentants du groupe de suivi Formation ACT afin d'examiner les évaluations du dernier cycle. Une autre rencontre a réuni à la Maison des cantons les intervenants et les membres du groupe de suivi Formation pour le personnel ORP/LMMT. L'évaluation, menée sous la direction de l'AOST, sur les cycles 1 à 8 de ces dernières années a conclu qu'il fallait réviser certains modules. Ce travail a été repoussé à la fin de l'année 2020 en raison du COVID-19.

Au début de la pandémie, tous les cours dispensés par l'AOST ont été annulés. Après l'été, la formation de base (FdB), la formation continue (FCI) et la formation de base pour les conseillers en personnel ORP/LMMT ont eu lieu dans le respect du protocole sanitaire.

### Mesures destinées à encourager l'exploitation du potentiel de main-d'œuvre indigène

Le 15 mai 2019, le Conseil fédéral a arrêté sept mesures afin de promouvoir le potentiel de main-d'œuvre indigène. L'AOST s'est considérablement investie pour mettre en place les deux dispositifs ci-après.

### M5 – Programme d'impulsion - Mesures supplémentaires relatives à l'intégration sur le marché du travail pour les demandeurs d'emploi difficiles à placer

Le projet intercantonal intitulé « Renforcer les compétences des ORP en matière de conseil et de placement », élaboré par l'AOST et mis en œuvre avec le concours du SECO, a pu se concrétiser en dépit du COVID-19. Sont donc déjà lancés les sous-projets 1 et 2 « Renforcement interne des compétences en matière de conseil visant à encourager la réinsertion sur le marché du travail de personnes difficiles à placer, en particulier les chômeurs âgés » et 3 « Job coaching dans les

ORP ». Ils complètent les seize projets cantonaux approuvés à la fin 2020 et dotés d'une enveloppe globale de 31 millions de francs. Le sous-projet 4 « Outil numérique Bilan de compétences » fera probablement l'objet, en avril 2021, d'un atelier avec les cantons intéressés.

Grâce à la prolongation de la mesure 5 décidée par le Conseil fédéral à la fin novembre, davantage de projets pourront être mis en œuvre et leur portée pourra être élargie pour permettre à un plus grand nombre de personnes appartenant au groupe cible d'en bénéficier.

Selon l'organisation du projet, la commission MT/AC et le SECO coopèrent étroitement afin de soutenir les services cantonaux de l'emploi.

### **M6 – Accès facilité aux mesures de formation et d'emploi pour les personnes en fin de droits âgées de plus de 50 ans, projet pilote *Supported Employment***

Dans le cadre de la mesure 6, 21 millions de francs ont été accordés pour un projet pilote de quatre ans, *Supported Employment* (SE), jusqu'à fin 2024, afin de faciliter l'accès des plus de 50 ans en fin de droit aux mesures de formation et d'emploi.

En raison de la pandémie, le lancement à l'échelle nationale n'a pu avoir lieu que le 2 septembre. Le grand intérêt que suscite le projet auprès des cantons montre que le SE, par son concept moderne, a vocation à réintégrer les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans de façon durable sur le marché primaire du travail. Dans son rôle de responsable de projet, l'AOST veille à ce que les services LMMT cantonaux recrutent des prestataires de mesure, soit eux-mêmes soit de façon centralisée par l'intermédiaire d'un service cantonal dédié, conformément à un cahier des charges uniforme; on ignore encore le nombre de personnes en recherche d'emploi intéressées à participer à ce projet. Le chef de projet est Daniel Schaufelberger du bureau Morpho. L'accord de prestations conclu avec le SECO a été signé le 11 janvier 2021.

Par ailleurs, l'AOST établit le monitoring de la participation des cantons et des coûts du projet, et garantit que les ressources soient engagées de manière effective et efficace. Forte de son solide réseau, l'association peut bénéficier de ses bons contacts avec les faitières du patronat et des branches, ce qui constitue un point essentiel à la réussite d'un tel projet pilote.

### **Travaux d'AMOSA**

Compte tenu de l'importance que revêt la thématique de l'âge sur le marché de l'emploi dans les médias et en politique, l'Observatoire du marché du travail de Suisse orientale, Zoug et Zurich (AMOSA) a lancé au printemps 2019 un nouveau projet consacré aux demandeurs d'emploi âgés. AMOSA se propose d'éclairer leur situation sur le marché du travail sous différents angles : potentiels et déficits, appréciations subjectives, point de vue et motivations. Les questions posées aux employeurs portent sur le processus de recrutement, les arguments plaidant pour ou contre leur engagement et les expériences faites avec ce groupe d'âge. L'objectif du projet est de définir des champs d'action et de comparer entre elles les mesures cantonales et nationales. La publication des résultats est prévue pour la fin du premier semestre 2021.

### **Projets soumis à consultations/prises de position de l'AOST**

- Prise de position de l'AOST sur la modification du bulletin LSE, 12 juin 2020
- Prise de position de l'AOST sur la modification de la loi sur l'assurance-chômage, 14 juillet 2020
- Prise de position de l'AOST sur l'accord ORP/LMMT/ACt 2021-2024, 12 août 2020
- Prise de position de l'AOST sur la modification de l'assurance-chômage et ordonnance sur les systèmes d'information AC, 25 septembre 2020
- Prise de position de l'AOST sur le projet de directive sur la reconnaissance des équivalences, 28 octobre 2020

### 3. Surveillance du marché du travail

**Le développement de l'optimisation de la procédure d'annonce est entré dans la phase de réalisation des premières mesures d'amélioration. La formation MA/LTN en deux langues n'a pas pu être organisée mais les travaux ont repris fin 2020.**



#### **Amélioration de la procédure d'annonce en ligne**

La mise en œuvre des mesures d'accompagnement dans les cantons nécessite de pouvoir compter sur des dispositifs efficaces. C'est dans cet objectif que la Confédération a décidé d'un plan d'action « Amélioration de la procédure d'annonce en ligne ». Dans le cadre de ce projet, l'AOST s'est investie aux côtés des autorités fédérales – le SECO et le SEM – en participant activement au groupe de pilotage.

Ainsi, durant le 1<sup>er</sup> trimestre, un groupe d'experts composé de personnes issues notamment des cantons a rédigé un rapport à l'intention du comité de pilotage. Contenant de nombreuses recommandations, il constitue la base sur laquelle s'appuient les deux phases de réalisation. La phase 1 (UPOM1) a débuté à l'automne et au travers de six mesures, apporte aux autorités d'exécution des améliorations importantes, notamment au niveau de la précision des données informatiques et de la rapidité de transmission de celles-ci. Il est prévu que les autres mesures prévues dans la 2<sup>ème</sup> phase (UPOM2) soient déployées dès 2021.

#### **Formation bilingue sur les mesures d'accompagnement et la loi sur le travail au noir (MA/LTN)**

Le concept de formation souhaité est ambitieux et nécessite des compétences et des ressources très pointues. Malheureusement, la situation pandémique a très fortement impacté l'attribution des ressources en personnel, retardant ainsi la concrétisation de la formation. L'importance d'un tel cursus pour le soutien aux autorités d'exécution des contrôles étant indiscutable, l'AOST et le SECO ont repris les travaux en vue d'une concrétisation du projet en 2021.

La formation germanophone a elle aussi été reportée en raison de la pandémie. Bien qu'à ce jour la situation demeure fragile, l'AOST poursuit l'organisation des cours.

#### **Échanges de connaissances entre les diverses autorités d'exécution**

L'AOST maintient sa stratégie globale visant à développer l'exécution de façon innovante et adaptée. L'échange de bonnes pratiques et de connaissances entre les cantons, notamment lors des formations continues AOST, est un excellent moyen d'atteindre cet objectif. Par ailleurs, deux rencontres annuelles organisées en étroite collaboration avec le SECO réunissent les spécialistes cantonaux de l'exécution des mesures d'accompagnement et du travail au noir. Des thèmes de fond y sont discutés de manière approfondie. Malheureusement, la rencontre du mois d'avril a dû être annulée ; celle de septembre s'est en revanche tenue en ligne.

Il est vivement souhaité de pouvoir organiser à nouveau ces ateliers en présentiel, la vivacité et l'intensité des échanges étant différente.



**Projets soumis à consultation/prises de position**

- Prise de position de l'AOST sur le projet de rapport FlaM 2019, 23 avril 2020
- Prise de position de l'AOST sur le postulat Abate 18.3506, 4 juin 2020
- Prise de position de l'AOST sur l'ajustement des directives et des explications relatives à la LF LES (RS 823.11), à l'OSE (RS 823.111) et à l'OEmol-LSE (RS 823.113), 10 juin 2020
- Prise de position de l'AOST sur la loi sur les travailleurs détachés, 29 juin 2020
- Prise de position de l'AOST sur le concept d'interfaces destiné aux organes d'exécution – recommandations en matière d'échange de données, 17 août 2020
- Prise de position de l'AOST sur les facteurs de succès, 26 août 2020
- Prise de position de l'AOST sur le projet de développement de la procédure d'annonce – phase 2, 17 septembre 2020
- Pas de prise de position sur le rapport du Conseil fédéral élaboré en réponse au postulat 19.3748 de Robert Cramer du 20 juin 2019 « Réglementation du travail sur appel », 26 juin 2020

## 4. Conditions de travail

En concertation avec l'Association intercantonale pour la protection des travailleurs (AIPT), l'AOST a continué de s'investir pour la sécurité au travail et la protection de la santé. La mise en place de l'antenne de prévention pour l'assurance-accidents LAA se poursuit. Quant à l'examen fédéral Spécialiste STPS, il continue de susciter un très grand intérêt.



### Renforcer la prévention dans le domaine de l'assurance-accidents

Depuis que la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST) a décidé d'allouer des moyens supplémentaires pour les mesures de prévention, l'AOST et l'AIPT ont travaillé à l'élaboration d'un modèle d'exploitation pour l'antenne de prévention. Ce modèle doit garantir des résultats et des prestations de qualité, tout en préservant l'indépendance de l'organisation. L'AOST et l'AIPT ont convenu d'un modèle qu'elles

ont présenté aux autorités cantonales d'exécution pour consultation. Le projet ayant obtenu l'approbation générale, il a été soumis en fin d'année à la CFST pour approbation et financement. L'antenne de prévention devrait être opérationnelle en 2021.

### Échanges AOST-AIPT-SECO

Le comité de coordination AOST-AIPT-SECO a repris ses activités et s'est réuni au mois de février. Cette plate-forme d'échange permet aux deux associations et au secrétariat d'État de débattre, de mettre au point des approches stratégiques et de proposer des solutions. Le comité de coordination se retrouve deux fois par an ; sa seconde réunion a eu lieu en novembre.

Principales thématiques traitées en 2020 : l'antenne de prévention LAA et les différents volets de son mandat de prévention, ainsi qu'un certain nombre de consultations relatives aux conditions de travail.

### Succès assuré pour l'examen fédéral Spécialiste STPS

L'examen fédéral de Spécialiste de la sécurité au travail et protection de la santé (STPS) a également pu être organisé cette année. Sur un total de 272 candidates et candidats, 246 diplômes ont été décernés. La pertinence du brevet est indéniable : sur le marché, la demande de diplômés ne cesse d'augmenter.

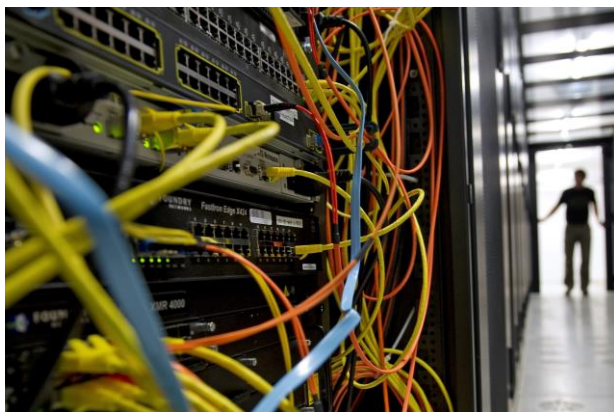
### Projets soumis à consultation/prises de position

- Renonciation à une prise de position sur l'ordonnance relative à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs sur les chantiers, 20 août 2020
- Renonciation à une prise de position sur les modifications de l'ordonnance 2 relative à la loi sur le travail (OLT 2), 17 novembre 2020

## 5. Politique des étrangers

L'encouragement à l'insertion rapide et durable des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail reste un objectif central dans le cadre de la politique d'exploitation du potentiel de la main-d'œuvre locale.

Les mesures prévues dans l'Agenda Intégration Suisse sont un dispositif important pour le succès de cette politique. Le projet d'implémentation des processus d'autorisation sur EasyGov.swiss est entré dans une phase pilote. Quant à la question des contingents de main-d'œuvre étrangère, elle a été dominée par l'actualité politique liée au Brexit.



### Agenda Intégration Suisse : la mise en œuvre progresse

L'AOST poursuit son engagement auprès des autorités responsables des questions relatives à l'immigration afin de contribuer au développement et à la tenue de débats politiques sereins. Elle favorise par ailleurs l'exploitation du potentiel de main d'œuvre nationale grâce à différentes mesures permettant l'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire sur le marché du travail. La phase de conception du monitoring de l'Agenda Intégration Suisse (AIS), initiée en 2019, s'est ter-

minée à la fin du premier semestre et l'AOST a apporté son expertise en matière de mesure des résultats du service public de l'emploi.

Les efforts déployés dans le cadre de l'AIS seront réellement couronnés de succès au travers de l'engagement des AP/R par les employeurs du travail primaire. Ainsi, les échanges initiés en 2019 pour faciliter l'accès au marché du travail ont-ils été poursuivis par les partenaires sociaux concernés.

### Gestion des contingents pour les travailleurs issus des États tiers

Le point focal ayant retenu l'attention des autorités et des partenaires concernés est bien sûr la séparation entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne, consommée début 2020. Par cet acte, les accords et autres procédures européennes applicables au Royaume-Uni ont dû être adaptées et révisées. Désormais, le Royaume-Uni est considéré comme un État tiers au regard du droit des travailleurs étrangers.

Concrètement, la question des contingents s'est invitée dans la discussion. L'AOST et la CDEP se sont engagées de concert et ont avancé des arguments pour que le Royaume-Uni puisse bénéficier d'un contingent séparé pour ses ressortissants. Par ailleurs, il est une nouvelle fois relevé que les cantons maîtrisent la gestion de contingents malgré la situation pandémique et ses conséquences sur l'économie et la prise d'emploi.

### Le projet « Intégration des autorisations d'exercer une activité lucrative relevant du droit des étrangers sur EasyGov.swiss »

Face à l'hétérogénéité des procédures et des acteurs dans le cadre de l'octroi des autorisations d'exercer une activité lucrative, une analyse approfondie des coûts imputables aux différentes réglementations de l'État a conclu, en 2013 déjà, à la possibilité de les réduire et de simplifier les démarches. En parallèle, le développement de la numérisation au sein des administrations publiques offre des synergies importantes pour viser à une meilleure efficacité des procédures administratives. Ainsi l'AOST a-t-elle activement contribué au développement de cette solution par sa participation au comité de projet. La mise en œuvre est prévue pour tous les cantons dès mi-2021, six cantons s'étant déjà portés volontaires pour une phase pilote.

**Projets soumis à consultation/prises de position**

- Prise de position de l'AOST sur la révision de la LEI, 25 mars 2020
- Prise de position de l'AOST sur la révision de l'OASA : audition des cantons et des partenaires sociaux sur la détermination de maximums pour l'année 2021, 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Prise de position de l'AOST sur la préconsultation relative à la révision de la LEI, participation aux coûts d'intégration, 19 octobre 2020

## 6. Covid-19

**Si, au début de l'année, seule une poignée de scientifiques avait entendu parler du Covid-19, à peine quelques mois plus tard la population du monde entier savait de quoi il s'agissait. L'AOST n'a pas échappé à la règle : tous ses domaines d'activité ont été touchés par la pandémie. Ainsi a-t-elle suivi de près et mené les consultations relatives aux ordonnances Covid-19 en collaboration avec ses membres et avec les autorités cantonales du marché du travail. Elle a par ailleurs optimisé le fonctionnement, déjà satisfaisant, des dispositifs de l'assurance chômage et de la RHT pour les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires des RHT, et soutenu les autorités d'exécution en collaboration étroite avec le SECO et le SEM dans la gestion de la pandémie.**



### **La Suisse et l'AOST retiennent leur souffle**

Lundi 16 mars 2020, le Conseil fédéral annonce le passage à la situation extraordinaire et confine toute la Suisse pour deux mois. L'AOST a donc dû soutenir les autorités cantonales d'exécution et les ORP dans l'application des recommandations quasi hebdomadaires du SECO et du SEM, en particulier en matière d'assurance-chômage et de RHT. Toutes les séances non urgentes de l'association ont été annulées, les formations repoussées et les réunions

du comité se sont déroulées par téléphone ou en visioconférence.

L'Assemblée plénière du 10 mars a pu avoir lieu à l'Hôtel Kreuz à Berne. L'Assemblée plénière et l'Assemblée annuelle prévues le 14 mai à Fribourg ont quant à elles dû être annulées. La situation sanitaire s'étant améliorée pendant la période estivale, l'Assemblée plénière du 9 septembre a pu être organisée au Kursaal. En revanche, celle du 9 décembre n'a pu se tenir en raison de la deuxième vague de la pandémie.

La retraite du comité des 1<sup>er</sup> et 2 octobre à Steckborn a heureusement pu avoir lieu en présentiel, dans le respect du protocole sanitaire. Cette rencontre, de même que l'Assemblée plénière de septembre, a permis d'entretenir les contacts personnels.

L'organisation des formations initiales et continues de l'AOST pour les francophones et les germanophones a été mise à mal par la crise sanitaire. Des modules entiers ont dû être repoussés, voire annulés, les salles et lieux de cours ont été modifiés au gré des décisions cantonales et un protocole sanitaire a dû être élaboré puis mis à jour régulièrement. En dépit des nerfs parfois à vif des participants, des intervenants et des coordinateurs, le secrétariat a pu réaliser un excellent travail.

La cadence élevée des modifications du cadre législatif a représenté un défi de taille, et chaque décision à portée rétroactive a augmenté la charge de travail des autorités d'exécution déjà mises sous pression par la flambée du nombre de chômeurs et de demandes de RHT. La crise a néanmoins permis de montrer l'importance des structures associatives et du réseau de coordination et de communication entre la Confédération et les cantons.

On relèvera aussi les conférences téléphoniques hebdomadaires SECO-TC/AOST/représentants des cantons. Cet organe permet des échanges directs, proactifs et facilités entre les organes représentés sur des questions d'exécution, assurant ainsi des réponses qui soutiennent le développement continu d'une pratique d'interprétation conforme à la loi, pragmatique et uniforme.

## 7. Finances

### Comptes de pertes et profits 2020

<b>Produits</b>	<b>Résultats 2020</b>	<b>Budget 2020</b>	<b>Résultats 2019</b>
<b>Cotisations et contributions</b>	<b>856'115.44</b>	<b>721'370.70</b>	<b>721'994.50</b>
Cotisations membres	382'110.00	382'110.00	382'110.00
Subventions de la Confédération	339'884.49	339'260.70	339'884.50
Contribution SECO / SE	134'120.95	-	-
<b>Activités de formation</b>	<b>121'138.55</b>	<b>120'000.00</b>	<b>198'061.50</b>
Mandats formations et événements	121'138.55	120'000.00	196'650.00
Autres	-	-	1'411.50
<b>Publications</b>	<b>24'698.78</b>	<b>15'000.00</b>	<b>17'262.89</b>
Publication LACI	24'698.78	15'000.00	17'262.89
<b>Prestations et projets</b>	<b>192'574.82</b>	<b>189'800.00</b>	<b>187'614.72</b>
Gestion AIPT	25'806.55	23'000.00	21'846.65
Produits licence lexALV	166'768.07	166'800.00	165'768.07
<b>Autres produits</b>	<b>6'869.30</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Jetons de présence	6'869.30	-	-
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1'201'396.69</b>	<b>1'046'170.70</b>	<b>1'124'933.61</b>

## Comptes de pertes et profits 2020

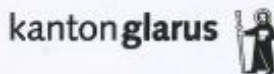
Charges	Résultats 2020	Budget 2020	Résultats 2019
<b>Formation</b>	<b>103'006.81</b>	<b>73'680.00</b>	<b>113'508.45</b>
Mandats formations et événements	95'506.81	66'180.00	106'008.45
ASGS-CH	7'500.00	7'500.00	7'500.00
<b>Publications</b>	<b>176'112.50</b>	<b>172'854.00</b>	<b>174'794.25</b>
Publications LACI	9'177.50	6'054.00	7'859.25
Charges licence lexALV	166'935.00	166'800.00	166'935.00
<b>Service et projets à facturer</b>	-		<b>6'776.85</b>
Charge de projet	-		6'776.85
<b>Frais de personnel</b>	<b>606'073.70</b>	<b>462'600.00</b>	<b>460'704.85</b>
Salaires	395'419.10	373'000.00	391'743.65
Assurances sociales	61'807.50	74'600.00	57'842.15
Formation et formation continue	4'301.50	10'000.00	8'435.25
Autres	34'800.00	5'000.00	2'683.80
Service tiers / SE	109'745.60	-	-
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>173'964.10</b>	<b>251'000.00</b>	<b>199'911.07</b>
Loyer et charges	41'514.45	45'000.00	41'410.35
Frais d'administration (matériel de bureau, téléphone, etc.)	14'079.55	18'000.00	13'942.55
Comptabilité et conseil	38'109.70	25'000.00	16'772.10
Traduction	26'106.05	25'000.00	22'748.09
Comité	12'770.90	28'000.00	18'575.30
Assemblée annuelle	4'543.80	5'000.00	2'141.20
Assemblée plénière	15'861.25	20'000.00	12'911.10
Marketing et communication	-	20'000.00	22'763.35
Rencontre nationale/organes spécialisés	4'705.25	25'000.00	15'549.92
Informatique	9'933.40	10'000.00	10'044.50
Dépenses	4'985.70	10'000.00	10'846.20
Frais divers	1'354.05	20'000.00	12'206.41
<b>Intérêts bancaires</b>	<b>202.35</b>	<b>150.00</b>	<b>93.60</b>
Banque, CCP	202.35	150.00	93.60
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>1'059'359.46</b>	<b>960'284.00</b>	<b>955'789.07</b>
<b>DIFFÉRENTIEL (PROFITS / PERTES)</b>	<b>142'037.23</b>	<b>85'886.70</b>	<b>169'144.54</b>

**Bilan 2020**

	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actifs</b>		
<b>Liquidités</b>	<b>1'418'229.37</b>	<b>1'266'196.08</b>
Caisse	22.50	210.95
Postfinance compte commercial	1'117'827.42	965'605.68
Postfinance e-compte d'épargne	150'243.85	150'243.85
Postfinance compte d'épargne	150'135.60	150'135.60
<b>Créances</b>	<b>108'898.90</b>	<b>216'708.70</b>
Débiteurs	108'898.90	216'708.70
<b>Stocks</b>	<b>952.20</b>	<b>8'556.00</b>
Publications (stock)	952.20	8'556.00
<b>Actifs de régularisation</b>	<b>137'544.30</b>	<b>3'632.40</b>
Actifs de régularisation	137'544.30	3'632.40
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>1'665'624.77</b>	<b>1'495'093.18</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs à court terme</b>	<b>63'086.57</b>	<b>34'471.14</b>
Créanciers	62'808.85	32'924.15
TVA due	277.72	1'546.99
<b>Passifs de régularisation</b>	<b>38'913.10</b>	<b>25'997.17</b>
Passifs de régularisation	38'913.10	25'997.17
<b>Provisions</b>	<b>234'688.60</b>	<b>247'725.60</b>
Mise en œuvre art. 119b OACI	84'000.00	84'000.00
Formation et perfectionnement	111'277.60	111'277.60
Développement de l'association	31'000.00	31'000.00
Vacances/solde d'heures positif	8'411.00	21'448.00
<b>Capital</b>	<b>1'186'899.27</b>	<b>1'017'754.73</b>
Capital	1'186'899.27	1'017'754.73
<b>Compte de pertes et profits</b>	<b>142'037.23</b>	<b>169'144.54</b>
Pertes et profits	142'037.23	169'144.54
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>1'665'624.77</b>	<b>1'495'093.18</b>



Rapport de révision 2020



Departement Volkswirtschaft und Inneres  
Amt für Wirtschaft und Arbeit  
Zwinglistrasse 6  
CH-8750 Glarus

Telefon +41 55 646 66 20  
E-Mail: awa@gl.ch  
www.gl.ch



VOLKSWIRTSCHAFTS- UND GESUNDHEITSDIREKTION  
KANTONALES AMT FÜR INDUSTRIE, GEWERBE UND ARBEIT / KIGA

Verband Schweizerischer  
Arbeitsmarktbehörden VSAA  
Präsidentin Nicole Hostettler  
Haus der Kantone, Speichergasse 6  
3001 Bern

Glarus, 10.03.2021 / MHe

**REVISIONSBERICHT ÜBER DIE JAHRESRECHNUNG 2020 DES VSAA**

Sehr geehrter Frau Präsidentin, sehr geehrte Damen und Herren

Als Revisionsstelle haben wir am 1. März 2021 bei der ch Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit in Bern, die Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) des Verbandes Schweizerischer Arbeitsmarktbehörden (VSAA) für das am 31. Dezember 2020 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung sind die Geschäftsleitung und die Geschäftsstelle verantwortlich (Art. 18 Bst. e Statuten), während unsere Aufgabe darin besteht, diese zu prüfen. Unsere Revision erfolgte im Wesentlichen nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine Eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der bei der geprüften Einheit vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Aufgrund unserer Prüfung bestätigen wir, dass

- die Buchhaltung sauber und übersichtlich geführt ist;
- die kontrollierten Rechnungsvorgänge als richtig befunden werden;
- Die Eröffnungsbilanz per 1. Januar 2020 korrekt vorgetragen wurde und die Bilanzwerte sowie Erfolgsrechnungspositionen per 31. Dezember 2020 richtig ausgewiesen sind;
- bei einem Ertrag von CHF 1'201'396.69 und einem Aufwand von CHF 1'059'359.46 die Jahresrechnung mit einem Gewinn von CHF 142'037.23 abschliesst;
- das Eigenkapital nach Gewinnvortrag am 31. Dezember 2020 neu CHF 1'328'936.50 beträgt.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung sowie der Antrag über die Verwendung des Bilanzgewinns nicht Gesetz und Statuten entsprechen.

**Antrag:** Als statutarische Kontrollstelle beantragen wir der Generalversammlung, die vorliegende Jahresrechnung mit einem Ertragsüberschuss von Fr. 142'037.23 zu genehmigen und den verantwortlichen Organen Entlastung zu erteilen.

  
Heinz Martinelli  
Kanton Glarus, Revisor

  
Markus Wittmann  
Kanton Basel-Landschaft, Revisor